

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 14 décembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 décembre 2011**

**2011 DDEEES 165 G** Subvention et convention avec l'association Panorama (14e).

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Face Paris ;

Sur le rapport présenté par M.Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Panorama (14e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Panorama (numéro de dossier : 2011\_06428).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, au chapitre 65 – nature 657-4 ligne DF 55007 – fonction 91 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011, sous réserve de décision de financement.